



**SMD3**

La Rampinsolle

24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES

☎ : 05.53.45.58.90

Fax : 05.53.45.54.99

Courriel : [contact@smd3.fr](mailto:contact@smd3.fr)

Site internet : [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales  
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU  
ARRETES REGLEMENTAIRES**

**N° 13 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2014**

.....  
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

## Comité syndical du 27 mai 2014 – 1<sup>ère</sup> réunion

### **N°01-14B : Election du Président**

Marie DUMAS, Doyenne du SMD3 appelle candidature pour la présidence du SMD3. Une seule candidature est exprimée, celle de Francis COLBAC qui est élu dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin à l'unanimité avec 54 voix.

### **N°02-14B : Election du Bureau**

Dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin à l'unanimité avec 54 voix, sont élus :

|                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| 1 <sup>er</sup> Vice-Président :  | François ROUSSEL       |
| 2 <sup>ème</sup> Vice-Président : | Jean-Pierre MARACHE    |
| 3 <sup>ème</sup> Vice-Président : | Philippe MELOT         |
| Membre Titulaire :                | Pascal PROTANO         |
| Membre Supplément :               | Serge BREAU            |
| Membre Titulaire :                | Jean-Pierre PEYREBRUNE |
| Membre Supplément :               | Claude CARPE           |
| Membre Titulaire :                | Gérard COMBEALBERT     |
| Membre Titulaire :                | Dominique MORTEMOSQUE  |
| Membre Supplément :               | Claude THUILLIER       |
| Membre Titulaire :                | Jean-François FAUCHER  |
| Membre Supplément :               | Jean-Claude PINAULT    |
| Membre Titulaire :                | Marie DUMAS            |
| Membre Supplément :               | Dominique BOUSQUET     |
| Membre Titulaire :                | Jean-Marcel BEAU       |
| Membre Supplément :               | Jean-Michel MAGNE      |
| Membre Titulaire :                | Roland COLLINET        |
| Membre Supplément :               | Jean-Paul MONTORIO     |

### **N°03-14B : Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour du scrutin avec 54 voix :

**Président :** Francis COLBAC

#### **Cinq délégués titulaires :**

François ROUSSEL  
Philippe MELOT  
Jean-Pierre MARACHE  
Jean-Pierre PEYREBRUNE  
Gérard COMBEALBERT

#### **Cinq délégués suppléants :**

Pascal PROTANO  
Dominique MORTEMOSQUE  
Roland COLLINET  
Jean-Marcel BEAU  
Francis GAILLARD

## Comité syndical du 27 mai 2014 – 2<sup>ème</sup> réunion

### **N°01-14C : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 25/02/2014**

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°02-14C : Retrait de la Communauté de Communes Causses et Rivières du SMD3**

Autorisation donnée au Président pour le retrait de la Communauté de Communes Causses et Rivières du SMD3 et son adhésion au SMCTOM de Thiviers.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°03-14C : Retrait de la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède du SMD3**

Autorisation donnée au Président pour le retrait de la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède du SMD3 et son adhésion au SYGED Bastides Forêt Bessède.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°04-14C : Opération Filière Bois – Plan de financement**

Approbation du plan de financement relatif à l'implantation d'une filière « Bois » en Dordogne.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°05-14C : Désignation du délégué représentant le collège des élus au CNAS**

Désignation du délégué élu du SMD3 (Francis COLBAC) au sein du CNAS, pour la période 2014-2020.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°06-14C : Convention de mise à jour du site internet SMD3 : avenant n°2**

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°2 à la convention de mise à jour régulière du site internet avec l'agence de communication COMEVENTS afin de prolonger la durée de cette convention jusqu'au 30/06/2015.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°07-14C : Opération ISDI : Acquisition des terrains sur Festalemps pour le projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes et demande de subventions**

Autorisation donnée au Président pour acquérir des terrains sur la commune de Festalemps pour la création d'une ISDI et demander les subventions. Approbation de la délégation de signature au Directeur du SMD3 pour signer les différents actes concernant cette acquisition.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N 08-14C : Modification du règlement intérieur du SMD3**

Adoption de la révision du règlement intérieur du SMD3 : Article 1 et Article 9 Bis.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°09-14C : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Collectivités Territoriales**

Autorisation donnée au Président pour verser une indemnité de conseil au comptable de Trésor. Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits au chapitre 011 du budget à l'article 6225.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°10-14C : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Autorisation donnée au Président pour procéder à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 1 541,94 euros.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°11-14C : Mise en place de cartes d'achat public Caisse d'Epargne**

Autorisation donnée au Président pour contracter auprès de la Caisse d'Epargne le produit « Solution Carte Achat » pour une durée de 1 an. Ce produit permet aux utilisateurs désignés d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°12-14C : Vote du Compte de Gestion 2013**

Approbation du compte de gestion dressé par le payeur départemental.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°13-14C : Vote du Compte Administratif 2013**

Approbation du compte administratif 2013 dressé par l'ordonnateur dont le résultat de clôture est conforme au résultat du compte de gestion 2013 dressé par le Payeur Départemental.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°14-14C : Affectation du résultat de l'exercice 2013**

Autorisation donnée au Président pour affecter le résultat de l'exercice 2013.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°15-14C : Vote du Budget Supplémentaire 2014**

Adoption du budget supplémentaire 2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°16-14C : Ouverture d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP)**

Autorisation donnée au Président pour procéder à l'ouverture d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement dans le budget supplémentaire 2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°17-14C : Création d'une centrale d'achats au profit des adhérents**

Autorisation donnée au Président pour créer une centrale d'achats au profit des adhérents et lancer une consultation pour la fourniture de carburants.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°18-14C : Marché IS-03-04-AO d'évacuation et de traitement des lixiviats de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes : déclaration sans suite**

Autorisation donnée au Président pour déclarer le marché d'évacuation et de traitement des lixiviats de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes sans suite.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°19-14C : Marché public n°E-14-02-AO de mise à disposition d'une plate forme pour le broyage, l'évacuation et le traitement de bois issus de déchèteries : attribution**

Autorisation donnée au Président pour signer le marché de mise à disposition d'une plate forme pour le broyage, l'évacuation et le traitement de bois issus de déchèteries.

Concernant le lot n°1, l'offre de la société SEOSSE a été jugée la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 79 200 €HT/an (base maxi 2 000 tonnes) soit 158 400 €HT/ 2 ans.

Concernant le lot n°2, l'offre de la société SEOSSE a été jugée la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 72 000 €HT/an (base maxi 2 000 tonnes) soit 144 000 €HT / 2 ans.

Concernant le lot n°3, l'offre de la société AES a été jugée la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 54 000 €HT/an (base maxi 2 000 tonnes) soit 108 000 €HT / 2 ans.

Concernant le lot n°4, l'offre de la société AES a été jugée la mieux-disante et ce pour un montant prévisionnel de 54 000 €HT/an (base maxi 2 000 tonnes) soit 108 000 €HT / 2 ans.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°20-14C : Marché public n°IS-10-06-AO de travaux d'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes : titulaire Estardier : avenant n°8**

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°8 au marché n°IS-10-06-PA de travaux d'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes afin de modifier les puits de pompage de lixiviats des casiers, de créer un prix nouveau pour optimiser la stabilité des digues périphériques et de créer un bassin de stockage supplémentaire de lixiviats. Le montant global du marché (toutes tranches) est de 7 079 122.47 €HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**Délibérations ajoutées en séance :**

**N°21-14C : Convention Site Pilote Synergie Ecologic- Screlec pour la reprise des DEEE professionnels et des piles et accumulateurs portables usagés**

Approbation de la convention pour la mise en œuvre de la filière D3E-Pro à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et autorisation donnée au Président pour signer la convention « Synergie Site-Pilote » pour l'enlèvement et le traitement de DEEE professionnels et des piles et accumulateurs portables usagés.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°22-14C :**      **Marché départemental n°E-10-09-AO de transport des déchets propres et secs (DPS) :**  
**avenants n°2 aux lots 1, 2 et 5 :**  
**Lot n°1 transport des DPS à partir de Saint Front**  
**Lot n°2 transport des DPS à partir de Dussac**  
**Lot n°5 transport des DPS à partir de Cussac**

Autorisation donnée au Président pour signer les avenants n°2 aux lots 1,2 et 5 qui visent à modifier l'article 3.1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en ajustant les tonnages maximum.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**Information des élus pour l'attribution de marchés non délibérés par le Comité (délégation du Président) :**

- **Marché n°IS-13-05-PA de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment à usage de bureaux et d'un parcours de visite sur la commune de Saint Laurent des Hommes : attribution**  
Attribution à l'équipe «Atelier ZIP » BORDEAUX  
Attribution à l'atelier ZIP (architecte)  
Attribution à Eugène (scénographe)  
Attribution à MATH Ingénierie (bureau d'études)  
Attribution à AIA Ingénierie (bureau d'études)  
Travaux bâtiment :  
Part de l'enveloppe affectée aux travaux : 600 000 €HT (hors fondations spéciales)  
Pourcentage de rémunération : 9,60 %  
Rémunération provisoire : 57 600 euros HT  
Parcours pédagogique  
Part de l'enveloppe affectée aux travaux : 150 000 €HT (hors salle d'accueil)  
Pourcentage de rémunération : 14,5 %  
Rémunération provisoire : 21 750 euros HT
- **Marché n° T-13-07-PA pour la mise en place de moyens de détection et de protection incendie sur le centre de tri de déchets propres et secs de Coulounieix-Chamiers :**
  - Attribution à la Société AAI pour un montant total de 448 350 € HT (offre de base et options 1 et 2).
- **Marché n° T-14-03-PA d'acquisition d'une remorque à fond mouvant alternatif pour le centre de transfert de Marcillac Saint Quentin :**
  - Attribution à la société LEGRAS pour un montant total de 56 000 € HT.
- **Marché n°T-14-06-PA pour la création d'un hangar de stockage de bois à Marcillac Saint Quentin : attribution**
  - Lot 1 : Gros œuvre- VRD : VAUNAC 171 071 € HT (offre variante avec murs double parois et option 1 (fouilles en tranchées)).
  - Lot 2 : Charpente : PASSERIEUX 111 934 € HT (y compris option 1 (reprise couverture) et 2 (remplacement bardage métallique existant)).
  - Lot 3 : Electricité : ERELEC a 9745.88 € HT (y compris option1 de dépose et repose de l'armoire électrique existante).
  - Lot 4 : sans suite : le coût estimé des travaux dépasse le budget disponible. Le bardage sera métallique et intégré au lot de charpente comme indiqué au cahier des clauses particulières (option 2 du lot 2).
- **Marché n°A-14-01-PA d'impression de l'agenda scolaire 2014/2015 :**
  - Attribution à la Société Imprimerie Rochelaise pour un montant total de 21 100 € HT.

**Comité syndical du 24 juin 2014**

**N°01-14D :**      **Adoption des comptes rendus des comités du 27/05/2014**  
→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°02-14D :**      **Désignation de deux vice-présidents supplémentaires et modification de la composition du Bureau syndical**

Désignation de deux vice-présidents supplémentaires et modifier la composition du bureau.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°03-14D: Fermeture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe**

Autorisation pour la fermeture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe, catégorie C, filière technique, à temps complet initialement ouvert pour l'agent d'exploitation du centre de transfert de Cussac.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°04-14D : Adoption du rapport d'activité 2013 du SMD3**

Adoption du rapport d'activité du SMD3 pour l'année 2013.

→ ADOPTEE A L'UNANIMITE

**N°04-14DBis : Retrait de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme du SMD3**

Autorisation du retrait de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme du SMD3 et à accepter leur adhésion au SYGED Bastides Forêt Bessède.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°05-14D : Indemnités de fonction du président et vice-présidents du SMD3.**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour permettre le versement et engager le taux des indemnités de fonction du président et des vice-présidents du SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°06-14D : Provisions pour la post-exploitation des casiers de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes.**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour définir et préciser les provisions pour la post-exploitation des casiers de l'ISDND.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°07-14D : *Décision modificative N°2 Retirée de l'ordre du jour en séance***

**N°08-14D : Marché public n°E-14-01-AO d'entretien des débourbeurs déshuileurs des centres de gestion des déchets du SMD3 : attribution**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour signer le marché n° E-14-01-AO d'entretien des débourbeurs-déshuileurs des centres de gestion des déchets su SMD3 avec la société SARP, pour un montant prévisionnel de 216 093,95€HT pour 3 ans.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°09-14D : Marché n°E-12-01-AO de broyage, d'évacuation et de traitement de bois issus des déchèteries de la Dordogne**

**Lot 4 : bois issus des déchèteries du SMCTOM de Lalinde le Buisson, du SMIRTOM de Belvès et du SMGD de Villefranche Monpazier (titulaire SEOSSE) : avenant 2**

**Lot 6 : bois issus des déchèteries de la CAP, du SMVM de Champagnac, de la CCIM, de Rouffignac et du SMCTOM de Vergt (titulaire SITA) : avenant 2**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour signer les avenants n°2 au marché n°E-12-01-AO de broyage, d'évacuation et de traitement de bois issus des déchèteries de la Dordogne afin de recalculer les tonnages et montants de ces deux lots. Les marchés ne seront pas reconduits et seront soldés sur la base des tonnages réellement facturés jusqu'au 30 juin 2014 afin de ne pas dépasser les montant globaux des marchés.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°10-14D : Marché de traitement des déchets résiduels du département : lancement**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour lancer une consultation du type appel d'offres pour le traitement des déchets résiduels du département.

- Lot n°1 : traitement des déchets ultimes
- Lot n°2: traitement des encombrants issus des déchèteries.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°11-14D : *Marché de transport des déchets résiduels du département : lancement Retirée de l'ordre du jour en séance***

**N°12-14D° : Marché d'achat de remorques à fond mouvant pour le transport des déchets propres et secs du département : lancement**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour lancer une consultation du type appel d'offres pour l'acquisition de cinq remorques à Fond Mouvant Alternatif (FMA) pour un montant prévisionnel de 300 000 €HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°13-14D : Marché de fourniture et livraison de sacs jaunes translucides spécifiques à la collecte sélective des déchets ménagers recyclables : lancement**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour lancer une consultation du type appel d'offres pour la fourniture et livraison de sacs jaunes translucides spécifiques à la collecte sélective des déchets. Ce marché sera lancé pour une période de deux ans et ce pour une quantité de 3 500 000 sacs soit un montant prévisionnel de 219 000 €HT sur la durée du contrat.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°14-14D : Marché d'exploitation des centres de valorisation des déchets de la Rampinsolle et de Marcillac Saint Quentin : lancement**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour lancer une consultation du type appel d'offres pour l'exploitation des deux centres de tri du département.

| Centre concerné         | Durée y compris période de reconduction | Tonnages/an   | Montant prévisionnel €HT      |
|-------------------------|---|---------------|-------------------------------|
| Marcillac Saint Quentin | 3 +1 an                                 | 8 000 tonnes  | 4 880 000 (prestation de tri) |
| La Rampinsolle          | 3 +1 an                                 | 12 000 tonnes | 7 790 000 (prestation de tri) |

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**Délibérations ajoutées en séance :**

**N°15-14D : Marché public n°E-14-02-AO de mise à disposition d'une plate-forme de broyage, d'évacuation et de traitement de bois issus de déchèteries : attribution**  
***Retire et remplace la délibération n°19-14C du 27 mai 2014***

Autorisation donnée au premier vice-Président pour signer le marché n°E-14-02-AO de broyage, transport et traitement du bois issu des déchèteries pour les lots 1, 2 et 3, de déclarer sans suite le lot 4 et de relancer une procédure du type appel d'offres pour ce lot.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°16-14D : Conventions d'objets et de moyens pour la réalisation d'une expérimentation de collecte de DPS en bac individuel.**

Autorisation donnée au premier vice-Président pour signer une convention de partenariat avec le SMCTOM de Montpon Mussidan et le SMCTOM de Thiviers déterminant les modalités de l'expérimentation de collecte des déchets recyclables en bacs individuels.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**Information des élus pour l'attribution de marchés non délibérés par le Comité (délégation du Président) :**

- **Marché n°IS-14-01-PA : fourniture de produits chimiques pour l'unité de traitement des lixiviats de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint Laurent des Hommes :**
  - déclaration sans suite pour le lot N°1.
  - attribution pour le lot N°2.
- **Marché n°IS-13-05-PA : maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment à usage de bureaux et d'un parcours de visite sur la commune de Saint Laurent des Hommes :**  
Attribution à l'Atelier ZIP pour un montant de 57 600,00 € H.T.

## Arrêtés règlementaires

| N° arrêté | Date       | Objet  |
|-----------|------------|--|
| 2014-74   | 19/05/2014 | Subdélégation de signature chargée de mission prévention |
| 2014-79   | 27/05/2014 | Arrêté délégation 1er vice Président                     |
| 2014-80   | 27/05/2014 | Arrêté délégation 2e vice Président                      |
| 2014-81   | 27/05/2014 | Arrêté délégation 3e vice Président                      |
| 2014-82   | 27/05/2014 | Délégation de signature au directeur général             |
| 2014-83   | 27/05/2014 | Subdélégation de signature responsable exploitation      |
| 2014-84   | 27/05/2014 | Subdélégation de signature chargée de mission qualité    |
| 2014-85   | 27/05/2014 | Subdélégation de signature responsable administrative    |
| 2014-86   | 27/05/2014 | Subdélégation de signature responsable technique         |
| 2014-87   | 27/05/2014 | Subdélégation de signature responsable ISDND             |
| 2014-88   | 27/05/2014 | Subdélégation de signature chargée de mission prévention |
| 2014-89   | 27/05/2014 | Subdélégation de signature responsable des marchés       |
| 2014-91   | 27/05/2014 | Désignation du représentant du Président de la CAO       |
| 2014-101  | 24/06/2014 | Arrêté délégation 4e vice Président                      |
| 2014-102  | 24/06/2014 | Arrêté délégation 5e vice Président                      |